

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 septembre 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. GRANDGUILLAUME

Convocation envoyée le 20 septembre 2012

Publié le 28 septembre 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 9

SCRUTIN : POUR : 78

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	Mme Claude DARCIAUX
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elizabeth REVEL	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mme Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mme Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Roland PONSAA	
M. André GERVAIS		

Membres absents :

Mme Christine DURNERIN	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Myriam BERNARD	M. Jean-Patrick MASSON pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
M. Franck MELOTTE	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Gilles TRAHARD	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY
	M. Alain LINGER pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Création de la ZAC Ecopôle Valmy

La Communauté d'Agglomération souhaite créer un nouveau parc d'activités tertiaires sur la partie nord du territoire de la Ville de Dijon, dans le prolongement de la ZAC Parc Valmy en voie d'achèvement.

L'objectif est de répondre quantitativement et qualitativement aux besoins de développement économique et de création d'emplois, tout en s'inscrivant dans une stratégie d'aménagement urbain durable.

Ce projet, dénommé ZAC Ecopôle Valmy se veut emblématique du renouveau de l'urbanisme dijonnais, en intégrant dès sa conception une forte dimension qualitative et environnementale, afin de proposer aux publics amenés à le fréquenter un cadre attractif, écologique, agréable et accessible par tous modes de déplacements.

Le site sera desservi par le tramway et la rocade, via un nouvel échangeur, et proposera une urbanisation compacte, économe en énergie et en réseaux, alimentée par le réseau de chauffage urbain et répartie autour d'un parc verdoyant relié à son environnement. Les déplacements doux (piétons, vélos) seront privilégiés au sein du site et connectés à la ville malgré le passage de la rocade.

L'opération s'étendra sur un site d'environ 19 ha délimité par la rocade au sud, et la limite communale à l'est et au nord. Le programme prévoit la construction à terme de 130 000 m² de surface de plancher et sera orienté notamment vers les emplois du secteur « tertiaire supérieur » (bureaux et services) qui a connu ces dernières années la plus forte progression sur l'agglomération. Compte-tenu de l'importance de ce programme, la configuration du plan guide permet un phasage de l'opération et une souplesse de construction pour s'adapter aux aléas de la conjoncture.

Par délibération du 24 juin 2010, la communauté d'agglomération a confié à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLADD) l'aménagement du territoire dit « Grand Nord » compris entre le parc de la Toison d'Or et la limite communale nord de Dijon pour répondre aux 3 orientations définies dans le plan local d'urbanisme :

- une meilleure structuration de l'entrée de ville nord ;
- l'édification d'une nouvelle polarité urbaine ;
- la promotion du développement urbain durable.

Conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, une concertation publique a eu lieu préalablement à la création de la ZAC. Le bilan de cette concertation a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2012.

Vu le dossier de création de la ZAC, qui a été mis à la disposition de Mesdames et Messieurs les élus et qui comprend, conformément à l'article R. 311-2 du code de l'urbanisme, un rapport de présentation, un plan de situation, un plan de délimitation de son périmètre, une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et qui précise le régime au regard de la Taxe d'Aménagement, il est proposé aujourd'hui :

- de créer la ZAC qui sera dénommée Ecopôle Valmy, sur les terrains concernés conformément au plan de délimitation du dossier de création ;
- d'indiquer que le programme global prévisionnel des constructions comportera environ 130 000 m² de surface de plancher (SP) à destination de bureaux, commerces et services ;
- de ne pas soumettre l'opération à la part communale de la Taxe d'Aménagement.

Vu l'avis favorable des commissions du développement économique et de l'habitat, urbanisme SCOT, écologie urbaine :

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de créer** une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), conformément au dossier joint, destinée à la mise en œuvre du développement économique durable de l'agglomération, par la création d'un nouveau parc d'activités intégrant une forte dimension qualitative et environnementale et permettant l'accueil d'entreprises dans un cadre attractif, écologique et accessible par tous les modes de déplacement ;
- **de préciser** que la ZAC ainsi créée est délimitée, conformément au plan de délimitation de son périmètre, pièce du dossier de création, à l'ouest par le Parc Valmy, au nord et à l'est par la limite communale de Dijon et au sud par la rocade est ;
- **de dénommer** la zone ainsi créée Zone d'Aménagement Concerté « Ecopôle Valmy » ;
- **d'arrêter** le programme global prévisionnel des constructions qui comportera environ 130 000 m² de surface de plancher à destination de bureaux, commerces et services ;
- **de dire** que cette opération sera exonérée de la part communale de la Taxe d'Aménagement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Annexe trop volumineuse pour la mise sur Intranet mais consultable au bureau R15